



Le syndic n'as pas installé la porte voté en AG

Par **matthieupouget**, le **27/03/2013** à **19:54**

Bonjour, rnrnSuite à une AG, nous avons voté le remplacement de notre porte d'immeuble à la majorité absolue grâce à la procuration d'un des propriétaire absent.rnrnPlus de 2 mois après la réception du PV de l'AG, le copropriétaire absent reviens nous voir pour essayer de nous faire changer d'avis et de commander une porte de mauvaise qualité à la place.rnNous refusons et lui informons que sont délais de 2 mois lui permettant de remettre en cause la décision de l'AG.rnrnNous recevons bien les appels de charges correspondant au prix de la résolution voté.rnrnLa société en charge des travaux viens nous remplacer notre porte mes le model ne correspond pas à celui de devis voté en AG.rnrnAprès prise de contacte avec mon sydic, celui ci ne comprend pas, il n'est pas au courant de la porte commandée.rnrnle copropriétaire qui trouvais la porte trop chère est actionnaire de l'agence qui gère notre copropriété.rnIl a demandé un devis pour une porte très simple (1000€ de moins que celle votée en AG!)et à passé la commande au non du syndic. rnrnQue devons nous faire pour obtenir la porte qui a était votée en AG?rnrnJe vous remercie d'avance pour vos conseils qui me seront très utiles.rnrnMatthieu

Par **nohky**, le **05/04/2013** à **13:53**

bonjour,rnrndéjà changer de syndic au plus vite. rnEnsuite jen e vois pas d'autre solution que de mettre en demeure le syndic de faire les travaux votés en AG.rnrnAu besoin, il faut être près à aller en justice.rnrnbonne chance !